

INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



(Vol. 31 n° 3) 16 Février 2022

RÉOUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX DÈS LE 28 FÉVRIER PROCHAIN

Suite aux dernières annonces gouvernementales, nous avons le plaisir de vous informer que les bureaux municipaux seront accessibles au public à compter du 28 février prochain.
Nous tenons à vous informer qu'une partie du personnel demeurera en télétravail afin d'assurer un continu service à la population en cas d'éclosion.
Nous vous demandons donc, de continuer de privilégier les moyens mis à votre disposition depuis le début de la pandémie afin de limiter les interactions physiques.

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **10 mars 2022 à 19 h 30.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2022-01.**

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure à la disposition du règlement Z2019 concernant l'orientation de la façade. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre la construction d'habitations bi familiales jumelées non parallèles à la rue contrairement à l'article 92 du règlement de zonage Z2019.

Identification du site concerné :

Ces constructions seront situées sur la rue Saint-Louis dans la zone V3-3, sur les lots 6 432 469 et 6 432 470 du cadastre du Québec. La demande est formulée par Monsieur Gabriel Lafrance de la compagnie 9344-7142 Quebec Inc.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil.

**** En vertu de l'arrêté 2021-054, une municipalité qui entend statuer sur une telle demande doit également tenir une consultation écrite sur celle-ci. **** Une assemblée écrite de consultation d'une durée de 15 jours aura lieu, à compter de la date de cette publication, soit le **16 février, et ce, jusqu'au jeudi 10 mars 2022 17 h.** Vous pouvez faire part de vos commentaires par écrit via un envoi postal au 260, rue de l'Église, Napierville, J0J 1L0 ou encore par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : cleclerc@napierville.ca

Une présentation détaillée de la dérogation mineure peut être consultée sur le site internet à l'adresse : www.napierville.ca sous la rubrique « demande de dérogation mineure ».

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 16^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

Julie Archambault, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

*****IMPORTANT*****

Nous vous rappelons que le premier paiement de taxes est le 15 mars prochain.

Si vous payez votre compte par internet, veuillez-vous assurer de vérifier votre numéro de matricule inscrit à votre dossier avant de procéder au paiement.

Nous vous remercions de votre collaboration !

Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au www.napierville.ca

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **10 mars 2022 à 19 h 30.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2022-02.**

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure à la disposition du règlement Z2019 concernant l'orientation de la façade.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre la construction d'habitations multifamiliales jumelées non parallèles à la rue contrairement à l'article 92 du règlement de zonage Z2019.

Identification du site concerné :

Ces constructions seront situées sur la rue de l'Église dans la zone P2-1, sur le lot à subdiviser 5 825 784 du cadastre du Québec. La demande est formulée par Monsieur Jean-Nicolas Corriveau-Lacasse de la compagnie Gestion Olaroc Inc.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil.

**** En vertu de l'arrêté 2021-054, une municipalité qui entend statuer sur une telle demande doit également tenir une consultation écrite sur celle-ci. **** Une assemblée écrite de consultation d'une durée de 15 jours aura lieu, à compter de la date de cette publication, soit le **16 février, et ce, jusqu'au jeudi 10 mars 2022 17 h.** Vous pouvez faire part de vos commentaires par écrit via un envoi postal au 260, rue de l'Église, Napierville, JOJ 1L0 ou encore par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : cleclerc@napierville.ca

Une présentation détaillée de la dérogation mineure peut être consultée sur le site internet à l'adresse : www.napierville.ca sous la rubrique « demande de dérogation mineure ».

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 16^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

Julie Archambault, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

OFFRE D'EMPLOI

La municipalité de Napierville est à la recherche de personnel dynamique, responsable, polyvalent et débrouillard, pour combler les différents postes.

Si tu es cette personne c'est ta chance de venir passer un été riche en souvenirs.
Plonge dans ce magnifique univers et joins-toi à une équipe plus qu'extraordinaire,
ton expérience sera des plus enrichissantes!

Moniteur de camp de jour

Animer, encadrer et assurer la sécurité des groupes d'enfants de 5 à 12 ans;

Journalier au loisirs

Tondre les pelouses des terrains de soccer

- Passer le coupe-bordure le long des clôtures et bâtiments des loisirs

Sauveteur nationaux au centre aquatique Jacques Délisle

Appliquer les mesures de sécurités en conformité avec le plan d'intervention ainsi que les mesures applicables de la croix rouge sur l'opération de bain public. •

Responsable de l'accueil et de l'entretien au centre aquatique Jacques Délisle

- Aider les sauveteurs à la mise en place du site
- Faire la maintenance des lieux (bureau, salles de bain, vestiaires, matériel aquatique, piscine)
 - Faire l'accueil des visiteurs
- Faire la perception des entrées et de ventes diverses

Les candidatures devront être reçues au plus tard le 4 mars 2022 à 12h, et être adressées à
Mme Julie Archambault, Directrice générale Municipalité de Napierville
260 rue de l'Église Napierville, Québec, JOJ 1L0 ou par courriel jarchambault@napierville.ca

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées

Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au www.napierville.ca